

Réf : AT/DO23/SDT/DRA/RU/ 326/2023

Annaba le

A

Monsieur : LAMRI MOHAMED LARBI

Cité Moustakbel El Mahder BATNA

Objet : Mise en demeure N°01

Projet : Travaux ODN Cité 2800 Igts AADL ILOT 06

Bon de commande N° : 230915 du 18/10/2023, ODS N° : 264/2023 du 18/10/2023.

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, et malgré les invitations qui vous ont été adressées par mail en date du 29/10/2023 et 15/11/2023 pour l'ouverture du chantier, il a été constaté l'absence de votre entreprise sans aucun motif valable.

A cet effet, je vous mets en demeure, en vue de lancer le chantier dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la présente lettre, à défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures administratives à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.



19 NOV. 2023
Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé: GAOUAOU Salim